

Concentration Danse et Arts de la Scène Danzhé

Modalités de fonctionnement 2026-2027

Le programme offre maintenant deux options combinées de spécialité : **Parcours chant et danse**



Conditions d'admission :

Tous les élèves doivent être inscrits à l'école La Source pour l'année scolaire 2026-2027 (niveaux 1 à 5).

➤ L'élève doit répondre aux conditions suivantes :

- être inscrit.e à un cours de danse au secteur loisir, dans l'école et le style de danse de son choix (preuve à l'appui), car **le programme DAS n'est pas un cours d'initiation à la danse**;
- ET/OU avoir au minimum de 6 ans d'expérience dans une ou plusieurs des disciplines suivantes : danse, gymnastique, théâtre, patinage artistique ou *cheerleading*. Il y aura un document à compléter lors du premier cours.
- avoir une curiosité, un intérêt marqué pour la musique, le chant individuel et en groupe.

Conditions de participation :

La participation au programme DAS est un privilège. Certaines conditions doivent être respectées en tout temps par l'élève pour rester dans le programme et pouvoir s'y réinscrire l'année suivante :

- l'élève devra respecter les règles et politiques de l'école de danse Danzhé; les absences et les retards devront être justifiés à l'école La Source **ET** à l'enseignante au même titre que toutes les autres matières à l'horaire. Il revient à l'élève de reprendre le contenu manqué avec un.e collègue de classe avant son retour;
- un temps de pratique hebdomadaire doit être pris par l'élève pour intégrer les apprentissages et pour participer aux projets/prestations;
- l'élève doit obligatoirement participer aux répétitions supplémentaires qui auront lieu en dehors du calendrier scolaire. Ces répétitions sont nécessaires avant les prestations (calendrier fourni à l'avance).

Coûts de participation : 925.00 \$/élève + tx.

Le programme DAS n'est pas financé par le Centre de services scolaires de Rouyn-Noranda. Les coûts devront être payés à Danzhé AVANT le début des cours. Ce montant inclut :

- environ **100 heures** d'enseignement par des ressources qualifiées ;
- environ **40 heures** de répétitions ET de prestations encadrées ;
- des évaluations personnalisées ;
- les frais d'utilisation des locaux et du matériel de Danzhé ;
- les frais d'administration (Danzhé) du programme.

L'accessibilité et la qualité sont des préoccupations pour nous. Il sera possible de défrayer les coûts en plusieurs versements mensuels (jusqu'à 8 versements sous certaines conditions).

N.B. Il pourrait y avoir des frais supplémentaires demandés pour des costumes, des formations et/ou des spectacles.

Transport :

Le transport entre l'école La Source et Danzhé est à la charge des élèves (ou des parents s'il y a lieu). Les cours ont lieu dans les locaux de Danzhé à l'exception de certains cours spéciaux qui peuvent avoir lieu à l'extérieur des studios de Danzhé. Il y a environ 650 mètres entre les deux lieux ; soit environ 9 minutes de marche. L'horaire des cours sera organisé afin que les élèves puissent utiliser le transport scolaire.

Inscription :

1) Chaque élève doit s'inscrire à la concentration Danse et Arts de la Scène par le portail de l'école La Source. Les confirmations de l'école La Source arrivent au printemps.

2) Une fois son inscription confirmée par courriel par l'école La Source, l'élève doit aussi s'inscrire en ligne à l'école de danse Danzhé durant le mois d'août : www.danzhedanse/inscription. Les élèves qui ont été confirmés par l'école La Source recevront un courriel d'avis pour les dates et la marche à suivre.

Coordonnées :

Nous vous invitons à nous contacter si vous avez des questions.

Sylvie Richard, directrice

Rosalie Descôteaux-Paquin, enseignante et coordonnatrice du DAS

 info@danzhedanse.com

 819-764-4474

 danzhedanse.com

